

Monsieur et Messieurs,

Aujourd'hui Dimanche Sept

C'est principalement au Mar. mil Sept cent quatre vingt dix, Jour indiqué pour la Proclamation et la réception du
nom de ceux qui entrent pour
la première fois dans la
Carrière de l'Administration du reconseil du dernier scrutin pour l'Election des Notables, que par de
publique, que je voudrais
des remerciements. Les anciens officiers Municipaux, présidés par M. Clausse, tous
autres membres de la commune élus pour composer la nouvelle Municipalité, et les Notables, se sont
Notre Municipalité réunis dans la Salle d'Assemblée à l'Hôtel de Ville. M. Clausse a annoncé que
vous appartenez encore
pour ainsi dire par l'intermédiaire
les dernières fonctions Municipales qu'il remplissoit étoient pour lui bien intéressantes
qu'il vouloit à partager puisqu'il alloit proclamer et présenter à la commune les Citoyens qu'elle avoit
la gloire que nous vous
deux acquies d'aujourd'hui jugé les plus dignes de sa confiance. M. le Maire a répondu
L'exercice de nos fonctions. Toute l'Assemblée s'est ensuite rendue sur la terrasse du Jardin
vous nous honorez. Devant sur l'avenue de Paris en face de laquelle toute la Garde Nationale
Monsieur, de grande exemple de patience de modération, de courage, de prudence, mais sans doute d'un usage même aussi l'espérance d'obtenir, comme vous
L'obtention de la reconnaissance publique. Le plus grand gage de cet espoir, c'est que de vos membres vous nous ferez l'acquisition. Commencez vous, Monsieur,
de venir voir à présent de notre bien. Nous vous prions de nous présenter au Peuple. Nous ne pourrions être aussi unis à la Commune sans nous en faire plus favorable
et nous espérons, Monsieur, qu'après avoir avoir proclamé vous nous ferez l'honneur d'assister avec nous à l'auguste et touchante cérémonie qui nous rassemble, pour
saluer les Citoyens le bonnet qui est d'aujourd'hui votre œuvre, et que vous avez tant de fois accompli au sein de l'air profane.



Étoit en bataille avec ses Drapeaux, entre l'adite garde et la terrasse
étoit placée une foule immense de citoyens. Le silence ayant été observé
M. Claussé a proclamé à haute voix M. Coste, Maire de la Ville
M. M. Bougleux, Tavernier, Fouanne, Mestlin, Girault,
Chambert fils, Verdier, Menard, Schou Delatombe, le Roi Notaire,
hausmann, le Roi Bibliothécaire du Roi, Potter, Alin Germain
Duco, Malmain et Dutillet de Villars, Officiers Municipaux, et M.
Guillory, Procureur de la Commune et M. Millon Substitut du Procureur
de la Commune, et annoncé que tous ces Messieurs alloient prêter le Serment
prescrit par les Décrets de l'Assemblée Nationale. Il a ensuite annoncé que
d'après le recensement général de la Commune, M. M. amauy,
Sicot M^e de Drap, Coqueret Vainé, Peintre du Roi, Bézout
Libraire, Comm. Epicier rue de la Pompe, Vigné Negociant, le Clerc
Officier de l'ordre du Roi, Etibault, Contrôleur des rentes, Marie
de Boigneville, M^e de Boie, le Bon receveur des consignations,
Bervuier, M^e Mercier, rue de la Paroisse, huard, M^e Drapier,
Nort Principal commis des finances, Boumizet, Procureur, Vainé
Marchand de Drap, Ric, ancien principal commis de la Guerre, Dubacq,
Notaire, Vainé M^e de Boie, Richard, Negociant, Bertaud, Negociant
Raffeneau del Jole, Porte male du Roi, Banault Bourgeois
Vauchel, Principal commis de la Guerre, Gourdel avocat, Gastellier,
Entrepreneur, haracque Negociant, Annel M^e de Boie, Vétailleur
M^e de Dentelles, Gravois Negociant, Clauette, Procureur, Rolet, J^e
Cuillier, Commis des finances, Etienne le Jeune M^e de Boie, rue
Satory, Puassier, Inspecteur des Bâtiments du Roi et forestier
Médecin, étoient nommés Notables, pour former le conseil général de la
Commune; ensuite M. le Maire, les Officiers Municipaux, le
Procureur de la Commune et son Substitut ont juré de maintenir de tout
leur pouvoir la constitution du Royaume, d'être fidèles à la Nation à
la Loi et au Roi, et de bien remplir les fonctions qui leur étoient
confiées. Ce Serment a été suivi d'une acclamation générale de la Commune de
vive la Nation et vive le Roi. Une décharge de boîtes et d'artillerie

de la ville, a annoncé cette Proclamation, a ce Serment. M. le Maire a ensuite adressé à tous les Citoyens le Discours qui suit :

Messieurs,

Pensable, autant que je puis l'être au témoignage éclatant de votre bienveillance, flatter, comme je le suis, de l'estime dont vous m'honorez, la reconnaissance n'a pu me faire illusion sur la mesure de mes moyens; et pour justifier en quelque sorte vos suffrages, la délicatesse me prescrivait un refus respectueux.

Permettez-moi, Messieurs, que le zèle, l'amour du bien et de l'ordre formaient des présomptions suffisantes, vous avez décidé que ces dispositions commandent au Citoyen qui les possède, de se rendre capable de tout ce que la Société a le droit d'espérer de lui, lorsque le genre de ses occupations antérieures ne permet pas d'en exiger davantage, au moment où le vœu public vient surprendre son inexpérience.

C'est ainsi, Messieurs, qu'une acceptation que la prudence avoit dû m'interdire, s'est transformée tout à coup en un devoir impérieux, lorsqu'il m'en imposé, par la volonté générale et l'obéissance qui lui en dues.

Un grand motif de confiance s'offre à mes premiers regards, lorsque j'ai la satisfaction de compter au nombre des dignes coopérateurs que vous m'associez, des hommes, qui, dans des circonstances plus variées, ont déjà partagé avec les autres Membres de la Municipalité que nous comptagons, et vos éloges et vos reconnaissances; lorsque ceux qui entrent, pour la première fois, dans cette carrière, n'y sont appelés, par vos suffrages, que précédés de la réputation de leurs talents et de cette dévouée aide des lumières de ces honorables Collègues, guidés par l'expérience de mes aînés, soutenus par le conseil des autres, encouragés par l'exemple de tous, vous trouverez en moi ce que la meilleure volonté est susceptible de promouvoir et de tenir... toute l'énergie et l'activité de zèle propres à secondar leurs vœux et les vôtres, pour le salut et la prospérité de cette Ville.

Jamais, Messieurs, non jamais, depuis les troubles presque inévitables dans la révolution qui s'en opère, jamais la perspective de la tranquillité a détourné les avantages qu'elle nous assure, ne fut plus rapprochés.

La démarche royale et touchante du Roi, l'acte solennel par lequel Sa Majesté a consacré les principes et les conséquences de la Constitution, ne pouvoit et ne doit avoir d'autre effet que de rallier la France entière à un seul esprit et une même volonté. Il ne peut rester aujourd'hui ni motif aux mécontentes, ni incertitude aux indécis, ni prétexte aux inquiets, ni moyen aux ennemis. Des ennemis! il n'en en plus, Messieurs, il ne peut plus en être. Dans une grande et vaste machine dont le mécanisme est parfaitement combiné, de trop légers et retardes sont aussi nuls qu'imperceptibles. N'en est-il pas vous

« en vain où il faudroit plaindre, plus encore que blâmer ceux, qui, dans leur opinion, se flattent
« de pouvoir quelque chose contre une union aussi sainte, aussi respectable, aussi impo-
« sante de la Nation entière & de son Roi ?

« Evouons-nous bien plus en garde, Messieurs, contre l'inquiétude de ces âmes honnêtes
« dont les intentions pures ne peuvent être secondées, ni par la force du caractère, ni par
« le discernement des moyens. N'essayons pas de les convaincre, avant de les avoir persuadés.
« Montrons-leur les avantages en raison de la facilité qu'ils ont à les saisir, avec cette
« classe d'hommes, insistons peu sur les espérances dont l'objet se trouve d'un
« éloignement : mais rapprochons d'eux, avec le plus grand soin, le spectacle de tout
« ce qui est propre à dissiper leurs alarmes, à diminuer leurs craintes. C'est la crainte,
« oui, Messieurs, la crainte seule qui a doublé les malheurs dont nous avons gémi.
« La crainte, la méfiance et les soupçons doivent être ainsi que les chimères, le
« partage des enfans, parce qu'ils tiennent à l'ignorance, et à la faiblesse.

« Veillons plus particulièrement encore, Messieurs, sur cette partie du peuple
« que son défaut d'aisance et de lumières rend si digne d'intéresser les cœurs et
« bon et sensible ! Preservons-la de cette extrémité d'indigence qui entraîne
« le découragement, lorsqu'elle ne s'élève pas au désespoir. Qu'une charité
« active et vigilante ne permette pas qu'aucune créature humaine, incapable, par
« ses infirmités ou par son âge, de pourvoir à sa subsistance, soit jamais privée
« d'un secours. Sur les débris de tous les autres privilèges, établissons mieux
« encore le privilège imprescriptible que doit avoir sur notre sensibilité, cette classe
« disgraciée de la nature et de la fortune. Mais que notre bienfaisance soit adre-
« sée et assez juste, pour que celui à qui la santé et la force permettent le
« travail, ne puisse plus exciter la pitié, sous le prétexte d'un manque d'occupation.

« En quelque état que la Providence l'ait placé, l'homme qui travaille, est
« le seul qui puisse maintenir la dignité de son être. Appliquons-nous à
« conserver en lui ce sentiment précieux de l'honneur. Qu'il sache que si
« la richesse ne suffit plus pour distinguer aucun Citoyen, la pauvreté n'humiliera
« personne, lorsqu'elle ne s'era accompagnée ni de la paresse, ni du vice.
« L'oisiveté, en détruisant le germe de toute espèce d'émulation, avilit l'homme :
« elle le conduit insensiblement au vice qui le dégrade, et du vice au crime qui
« consomme sa ruine, la pente n'est que trop rapide. Citoyens, qui pour être
« pauvres, n'en devez pas être moins estimés, lorsque vous vous montrerez
« jaloux de vous rendre estimables, ou vous a fait connaître vos devoirs, la
« constitution les a fixés, votre Monarque les a reconnus ; ils sont sacrés.
« Mais vous n'en jouirez complètement que par la pratique de vos devoirs,
« par l'assidue au travail, par une conduite régulière, par l'économie enfin qui

vous procurera l'honorable qualité de Citoyen actif. Vous voulez être libre! vous l'êtes.
 Mais pour la conserver cette liberté, il vous importera d'être juste. Sans justice, point de
 liberté. Sans la soumission la plus entière à la loi et à ses organes, point de liberté. Et
 sans liberté, point de bonheur. Vous voulez être libre! vous l'êtes. Mais
 pour la sentir, cette liberté, rappelez-vous que l'homme laborieux est le seul qui soit
 de pair avec celui qui l'emploie. Ne perdez jamais de vue que l'indolence entraîne
 les besoins, et que ceux-ci vous mettent à la merci de la pitié, ou à la discrétion de
 l'intrigue. Que l'expérience du passé vous préviennent au moins contre des illusions
 semblables à celles qui vous ont égares. Vous le savez, ou il faut vous l'apprendre, qu'il
 réussisse ou non dans ses projets, l'intriguant qui vous a abusés, abandonne ou brise
 sans pitié l'instrument de sa vengeance, ou de son ambition, dès qu'il lui en devient
 inutile ou à charge. Consultez votre intérêt, il justifiera tous mes conseils, toute cette
 effusion de sentiments que votre position m'inspire.

C'en ainsi, Messieurs, que par des nuances adaptées à chaque subdivision de la grande
 famille que nous allons former, nous parviendrons à les réunir toutes à un même sentiment
 d'honneur, de justice et de modération, non moins nécessaire dans les Citoyens qui veulent
 être gouvernés par la loi, que dans ceux que le suffrage de tous a investis du droit et
 chargé du devoir de la faire respecter à chacun. En les honorant, ces hommes, non par
 de simples démonstrations, mais par des preuves de cette estime qui vous détermine à les
 choisir, c'en votre propre opinion, c'est votre ouvrage, c'en vous-même, Messieurs, que vous
 honorez. Une réaction de confiance et d'effort excitera tous les courages, rallumera
 toutes les vertus, dirigera toute la volonté vers un centre de félicité publique, duquel
 seul peut découler le bonheur de chaque Membre de la Société.

Notre Garde nationale aussi respectée qu'elle a acquise le droit de l'être; le héros
 qu'elle s'en donne pour chef, l'excellent Militaire qui la commande avec des talens,
 des vertus et des succès qui ont fixé invariablement votre opinion et votre confiance,
 veilleront à la tranquillité commune, sans craindre au moment d'une crise ou d'une
 convulsion populaire, d'être exposés à confondre le Citoyen seulement imprudent
 et digne de quelque indulgence, avec le méchant ou le sacrilège qui ose troubler l'ordre
 public, et qui doit être livré à toute la sévérité des lois, puisqu'il n'en plus un Citoyen.

Que la licence, ce funeste droit de l'homme sauvage, que l'affreuse licence,
 l'espoir de tyrannie et la ressource des esclaves, que la licence, ce monstre le plus
 cruel ennemi de tout pacte social, soit bannie à jamais d'un Empire ou l'auguste
 et sainte liberté s'établisse majestueusement sur la base inébranlable d'une volonté
 réciproque entre le monarque qui l'a appelée, les Représentans de la Nation qui
 l'ont naturalisée, et le peuple qui s'en montrera digne.

Alors l'aspect vraiment militaire et imposant de la Garde Nationale, servira

à une Sainté aussi précieuse que celle de Sa Majesté ! Surtout ces conditions nous procurent
le retour si intéressant de toute son auguste famille ! Surtout elle a vu à l'impressionnant de
notre vœux, un Monarque adoré, que ses hauts et courageux vertus caractériseront partout
et à jamais, tandis que plus rapprochée de sa bienfaisance personnelle et du Spectacle
attendrissant de ces vertus domestiques, la Ville de Versailles pourra tout à la fois
jouir et s'enorgueillir de lui avoir donné le jour.

Consacrons l'époque de notre inauguration par un acte digne nécessaire, et qui soit
à jamais mémorable.

Citoyens de tous les âges et de tous les sexes, pénétrés, comme vous l'êtes,
des Sentiments qui m'inspirent, ne professons tous (Si la loi ne nous le prescrivait
strictement, l'exemple le plus entraînant y déciderait nos cœurs) Ne professons
tous qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement
à la nouvelle constitution, et le desir ardent de la Paix, du bonheur et de la
prosperité de la France. Allons renouveler cette profession à la face du Ciel
même. Pour cette affluence de Citoyens, les temples que la main des hommes a élevés,
sont trop circonscrits dans leur enceinte. Vous sont unis du même zèle, tous
s'empressent de concourir à l'acte solennel qui nous rassemble. Pour répondre à un
aussi saint enthousiasme, nos Prêtres ont transportés sur cette Place immense,
l'autel du Dieu de nos pères, du Dieu tutélaire de cet Empire, de ce Dieu
dont l'aide invisible nous a si évidemment protégés. La Garde Nationale, les
Groupes réglés de toutes les armées, attendent avec l'impatience du patriotisme
le plus ardent que nous nous réunissions tous, Prêtres, Soldats, Citoyens pour
prêter le Serment Civique dont la Religion ne servira qu'à rendre plus éclatante
la manifestation de notre fidélité inviolable, à la Nation, à la loi, au Roi.

L'Assemblée rassemblée dans la Salle, M. le Commandant en Second
de la Garde Nationale s'en présente et a dit :

Monsieur le Maire et Messieurs,

Appelé par le choix flatteur de mes compatriotes au Commandement de notre
Milice Citoyenne, assez heureuse pour avoir mérité de la confiance du Roi, de joindre
à ce premier Commandement, celui des Groupes que Sa Majesté a bien voulu associer
à nos braves pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, revêtu par ce
double concours de la Place honorable de Chef des forces Nationales et Militaires
de cette Ville, mon premier devoir, à l'instant même où vous entrez en exercice de ce
pouvoir que la Commune vous a confié, est de vous rendre compte de détail
relative à ma Place.

C'est, Messieurs, vous le savez, au moment de ce voyage, des événements

De toute espèce, dont l'histoire ne fournit aucun exemple; c'en dans une position
que la postérité aura peine à croire, que cette Ville a perdue la résidence de son Roi,
dont elle étoit le berceau, et celle de l'Assemblée Nationale. Dans cette révolution
inattendue, la calomnie a aussitôt frappé la Garde Nationale par cette trop malheureuse épi-
gramme.

Des erreurs particulières, des dispositions absolument étrangères à
à elle, lui ont été attribuées.

Depuis son établissement, j'ai successivement été élevé aux grades de
Major Général, et à celui de Commandant en Second, grades, qui me jurent
crédite de ne pas réunir les qualités nécessaires pour justifier le choix de mes
Concitoyens, dans un Commandement si important et si délicat, m'ont
naturellement fait hésiter d'accepter, si je ne me fusse senti encouragé par l'amour
du bien public, par mes principes de respect pour la sainteté des Lois, qui
seules peuvent caractériser un peuple libre, et par mon dévouement et mon inviolable
attachement pour mon Roi. J'étois sûr de la droiture de mon cœur, de
la pureté de mes intentions, et le calme moral de mon âme et toujours douter
ma sincérité au milieu de positions les plus pénibles et les plus délicates.

C'en donc avec la connaissance la plus entière de la conduite de la Garde
Nationale, que j'astuce le nouveau Corps Municipal qu'elle a tenu une conduite
irréprochable, suivant les circonstances inouïables et pénibles où elle s'est
trouvée. Je dis la Garde Nationale, Messieurs, parce que je parle de la
masse qui caractérise ce Corps, et non de individus regardés, soit par un zèle
mal entendu, soit par une imagination inquiète et ombrageuse, ou des méchantes
parce que malheureusement il ne s'en trouve que trop souvent, partout où il y a des hommes
rassemblés.

C'en Messieurs, par le résultat de la majorité des opinions, de la persévérance,
de la fermeté, du courage, de cette chaude et énergique vertu d'une conviction qui n'a rien
à se reprocher qu'il faut juger la Garde Nationale, tous ces actes, tous les
procès verbaux, de ses séances, ont déposé dans les archives des preuves de
sa conduite et de ses démarches. Et il faut l'espérer, un jour viendra où le calme
permettra à quelque homme Citoyen de s'occuper de mettre impartialement au grand
jour ces preuves incontestables.

Depuis le départ du Roi, cette Ville, Messieurs, s'en trouvée dans
les moments les plus embarrassés, et les crises les plus délicates;
l'ancienne Municipalité a été dans l'exercice le plus laborieux et le plus
pénible, par le moment d'anarchie qui devoit nécessairement marquer le passage
de l'ancien régime au nouveau. Tous les Citoyens n'ont pas malheureusement

« dans ce même desir de cette liberté à laquelle ils ont travaillé, quelques uns
 « se sont permis la licence, et il fallut leur faire connaître que cette liberté a pour base le respect
 « et l'obéissance aveugle pour la loi; c'est ce que la Municipalité a fait, en consultant
 « l'exécution des Décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnés par le Roi, avec et
 « intérêt public qu'elle a si bien montrés pour tous les Citoyens, particulièrement ceux qui
 « s'étoient égarés de leur devoir; (ne méritent-ils pas un peu d'indulgence, en effet,
 « ceux qui perdant tout, et restant sans aucune espèce de ressource, se livrent aux erreurs
 « d'un caractère aigu par le désespoir. Vous connaissez tout, Messieurs, la misère
 « dans laquelle nous nous sommes trouvés; j'ajouterai que les ennemis du bien public
 « ont profités de cette position pour exciter des troubles, en trompant sur leurs
 « véritables intérêts, cette classe de nos frères la moins aisée, et par conséquent
 « la plus à plaindre. Ces sentimens d'humanité ont porté la Municipalité à prendre
 « toutes les mesures possibles pour arriver au rétablissement de l'ordre et à l'exécution
 « des Décrets, sans déployer toute la rigueur de la loi. Elle a préféré l'usage de la
 « persuasion, des avis, des ordres, de prudence, de l'appareil militaire dont elle a
 « menagé l'exécution, en cherchant à distinguer ceux qui n'étoient que trompés, de
 « véritablement mal-intentionnés.

« Ces principes, Messieurs, ont toujours dictés les dispositions que j'ai
 « faites, les ordres que j'ai donnés; et le calme a été rétabli, non par ce choc qui auroit
 « pu faire des victimes, mais successivement par la conviction que la loi devoit
 « nécessairement être exécutée. Alors, lorsqu'il a fallu de la fermeté, au moment où elle
 « s'en montra, elle ne pouvoit plus tomber que sur des perturbateurs du repos public.

« Oui, Messieurs, jamais position ne peut être plus embarrassante et plus
 « délicate que celle où l'ancienne Municipalité et par une suite naturelle, le pouvoir
 « exécutif se sont fréquemment trouvés depuis l'absence de la Cour.

« Depositaires et comptables en même tems de la force et prévoyance, comme de la
 « sauve-garde de la tranquillité publique, j'éprouve en ce moment une joie et bien
 « douce satisfaction de pouvoir vous assurer que l'ordre est rétabli, que les Décrets
 « de l'Assemblée Nationale sont en vigueur par l'exécution des arrêtés de l'ancienne
 « Municipalité que toutes les propriétés du Roi et les plaisirs sont entièrement
 « conservés, et que cette ville est une de celle où il y a le plus d'ordre et de tranquillité;
 « qu'enfin nous sommes arrivés à l'époque glorieuse qui nous rassemble aujourd'hui,
 « sans qu'aucun Citoyen ait éprouvé l'effet de notre armée, circonstance d'autant
 « Messieurs, qu'il me soit permis de le dire, dans les différentes positions
 « où la Ville s'en trouvée.

« Que d'éloges elles méritent, les forces Nationales et Militaires de

cette Ville! C'en sera surtout d'assurer que je remplis ici le devoir de leur chef,
en vous rappelant, ce que vous avez vu vous-même, leur indifférence pour
le mouvement qui pouvoit leur être personnel et pour ne suivre que
l'impulsion de l'humanité qui a toujours dirigé leur fermeté et leur constance
dans la position difficile où j'ai été dans le cas de les mettre quelque fois.
C'en là le véritable point d'honneur qui les a animés.

Quand la cause publique a paru être en danger, on se rappelle le souvenir
d'union prêtée unanimement et réciproquement entre elles. C'est cette conduite,
c'est ce pacte fédératif qui ont terrassé l'envie, qui ont pulvérisé les atrocités
et les calomnies répandues contre ces différents corps.

Aujourd'hui, Messieurs, que le premier rameau de la liberté française
prend racine dans cette Ville, c'en au nom de ces forces Nationales et
Militaires, c'en comme leur chef que je viens vous assurer de leur union
indissoluble pour le maintien de la constitution, et par une conséquence naturelle
et nécessaire, pour la gloire et le bonheur de notre Souverain, cet auguste
Restaurateur de la liberté française, à qui il suffit d'entendre dire
qu'il en aime de son peuple pour être consolé dans ses peines.
Phrase énergique et touchante qu'il a si bien su graver dans tous nos
cœurs, et que la Garde Nationale de cette Ville s'en empressée de recueillir
par un monument durable de sa reconnaissance, pour la gloire et le
bonheur d'un Roi dont on ne peut parler sans attendrissement. Lorsqu'on
se rappelle surtout ces paroles à jamais mémorables, ne professez
tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'une seule
volonté, l'attachement à la Constitution nouvelle, et le désir de la paix,
du bonheur et de la prospérité de la France.

Oui, Messieurs, la Constitution sera maintenue, et vos arrêtés
exécutés; rien ne peut défaire les forces Nationales et Militaires
de cette Ville; elles menaceront continuellement les hommes assez
 téméraires pour tenter d'opposer une coupable résistance à l'exécution
des lois sanctionnées par le Roi; nous surveillerons avec une activité
infatigable les ennemis du bien public, ceux qui essayeroient de tarir la
source de la revenue de la Nation: tous les bons Citoyens, tous ceux
qui méritent vraiment de porter ce nom, se réuniront à nous; les méchants
trembleront, ils sentiront enfin que la force publique n'en a pas assez,
et que tous les pouvoirs sont réunis pour déconcerter les projets, et

pour leur résistance séditieuse.

Je renouvelle devant vous, Messieurs, le serment de faire ponctuellement exécuter vos arrêtés, de secondar vos efforts pour le maintien de l'ordre et l'exécution de la loi, et je ne puis mieux faire ce discours qu'en vous répétant, comme j'en suis pénétré, que c'est le profond respect pour la sainteté des lois, qui caractérise un peuple libre, et que le désordre retarderait le bienfait d'une Constitution qui en est l'objet de ceux qui aiment la patrie.

L'Assemblée satisfaite de ce discours a arrêté par acclamation qu'il serait inséré au présent procès verbal.

L'Assemblée avertie que la Garde Nationale et toutes les troupes réglées s'étoient formées en bataille sur la place d'armes et que tous les Citoyens s'y étoient réunis pour le serment civique, s'en transportée sur la dite place précédée de la Musique, et escortée d'un détachement de la Garde Nationale. Elle y a trouvé le Buste du Roi que M. Perrot, ancien Officier Municipal et M. Briant M^{re} Charpentier des Batiments du Roi avoient fait placer sur un piedestal autour duquel s'étoit formé un grand cercle de Citoyens. M. Perrot a présenté au Maire une Couronne civique, que celui-ci a posée sur le Buste. Une boîte ayant annoncé de faire silence, M. le Maire placé au devant du Buste a fait lecture à haute voix du discours prononcé par la Majesté à l'Assemblée Nationale le quatre février dernier. Ce discours a été interrompu à différentes reprises par des cris redoublés de Vive le Roi qui ont été répétés avec une nouvelle ardeur à la fin de la lecture.

M. le Maire a ensuite reçu des Notables ci-dessus dénommés, de tous les autres Citoyens, du Clergé, de la Garde Nationale, et de toutes les troupes réglées, le serment civique porté dans le décret de l'Assemblée Nationale. Une décharge de l'artillerie de la ville a annoncé ces serments.

Le Clergé de trois paroisses de la ville, auquel les R. R. P. P. Recollets se sont réunis, s'étant rendu sur la dite place d'armes au devant d'un autel qui y avoit été préparé. Il a été chanté un Te Deum, suivi du verset Domine Salvum fac Regem, pendant ce cantique plusieurs salves de boîtes à de l'artillerie de la ville ont été tirées. Les Officiers Municipaux se sont ensuite rendus au devant de l'hôtel de ville, où avoit été transporté par des Gardes Nationaux le Buste du Roi, chaque Compagnie a fait le salut des Drapeaux, et réitéré

les acclamations

La Commune de Versailles assemblée pour recevoir le Serment de la Municipalité a voulu que les premières fonctions de son Maire fussent de prêter, au nom de l'universalité de ses Citoyens, présent le Serment Civique qui a été répété à l'instant par une multitude immense avec toute l'expression du patriotisme le plus pur et l'attachement le plus sincère à la nouvelle constitution, et les témoignages d'une fidélité inviolable à la Nation, à la Loi, au Roi.

Il a été arrêté que la Commission la plus parfaite à la constitution, et à tous les Décrets de l'Assemblée Nationale, acceptés ou sanctionnés par le Roi, seroit présentée à l'Assemblée Nationale dans une adresse expresse de la Municipalité au nom de tous les Citoyens. D'après leur vœu général, la Municipalité a été invitée d'adresser au Roi l'expression spéciale du respect et de l'amour du peuple de Versailles pour la personne sacrée de Sa Majesté, et les vœux ardents de tous les Citoyens de cette ville pour la paix et la tranquillité publique, et pour la conservation de la régénération de la France qu'elle attend des soins, des talents, et du zèle qui ont dirigé les travaux des dignes représentants de la Nation.

Le soir à la nuit la façade de l'Hotel de Ville a été illuminée et au milieu du tympan du fronton étoit un transparent portant ces mots : Éclaircir sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple, qui m'est si cher et dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler de mes peines. Et le présent procès verbal a été clos le dit jour sept heures du soir.

Cette maire

Mullery ^{pour la Commune}

Mullery

Assemblée générale.

Du huit Mars mil Sept cent quatre-vingt Dix.

L'Assemblée générale de la Commune a été convoquée pour la nomination